

Rouen, mercredi 2 mai 2018

Chère cliente, cher client,

Le nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) entrera en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique et d'harmoniser le panorama juridique européen, en devenant le texte de référence en matière de protection des données personnelles.

La mise en place du RGPD s'applique à toutes les entreprises européennes, quelle que soit leur taille. Elles doivent être en mesure de prouver qu'elles assurent une protection optimale des données personnelles en conformité avec le nouveau règlement.

Depuis la publication de la Loi Informatiques et Libertés en 1978, Isipharm s'est engagée à traiter vos données personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les dispositions relatives au RGPD viennent renforcer notre action dans ce domaine.

A ce titre, Isipharm travaille sur 4 axes majeurs. Le premier est la Gouvernance relative aux moyens organisationnels (traçabilité documentaire, désignation du Délégué à la Protection des données personnelles) ; le second est le volet Risques et Contrôle interne relatif aux méthodes et outils d'évaluation et de contrôle des traitements de données à caractère personnel ; le troisième est le volet Système d'information relatif aux moyens techniques (sécurité, traçabilité, notification, audibilité) ; enfin, le dernier est le volet Sensibilisation relatif aux moyens et méthodes de communication (interne et externe) et de sensibilisation des parties prenantes et acteurs concernés au sein de l'entreprise.

Nous reviendrons vers vous fin mai pour vous exposer plus en détail cette mise en conformité RGPD au sein de notre entreprise.

Vous avez des questions concernant le Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD) ?

Contactez-nous à l'adresse suivante : rgpd@astera.coop.

Veillez recevoir, chère cliente, cher client, mes salutations distinguées.

Jacques Petit
Directeur Isipharm

